Sciences
Université Paris Cité

Appel à manifestation d'intérêt 2026 : projets de médiation scientifique

La Faculté des Sciences souhaite poursuivre son soutien aux initiatives de médiation scientifique développées au sein de la Faculté en 2026. Cet appel à manifestation d'intérêt vise donc à accompagner les enseignant·e·s-chercheur·euse·s, chercheur·euse·s, enseignant·e·s et BIATSS, doctorant·e·s et postdoctorant·e·s, de même que les associations étudiantes, dans leurs initiatives ayant vocation à rendre accessible un sujet de recherche scientifique à un public non spécialiste.

OBJECTIFS DE L'APPEL, PROJETS SOUTENUS ET MODALITÉS

Les projets soumis devront s'inscrire dans les grandes orientations suivantes :

- Sensibiliser le grand public, ou un public défini non spécialiste, à un sujet scientifique ;
- Favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les scientifiques et les citoyen·ne·s ;
- Stimuler l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques ;
- Partager la démarche scientifique avec le grand public et rendre la science plus visible ;
- Favoriser la connaissance des innovations technologiques et ainsi permettre à chacun de s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques.

Sur cette base, de très nombreux types de projets sont éligibles. Tout support, dispositif, outil ou manifestation permettant la valorisation de travaux de recherche auprès d'une audience large, par exemple : exposition, atelier, journal & blog, podcast, court-métrage, documentaire, jeu éducatif, kit pédagogique, livre enrichi, reportage photos, serious game, application, site internet, etc.

Les projets collectifs, autour d'un sujet commun, sont possibles et la collaboration, entre associations d'étudiant·e·s, BIATSS et personnel enseignant-chercheur, vivement encouragée mais ce n'est pas un critère limitant.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise la création de projets inédits, mais aussi le développement de projets déjà existants, afin de leur donner une nouvelle dimension (élargissement à un nouveau public, création d'un nouveau support…).

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet en termes de budget, formation, lien avec le public visé, accompagnement technique, développement de partenariat, recherche de prestataires, soutien à la coordination…

Éligibilité :

- Tous les enseignant·e·s-chercheur·euse·s, chercheur·euse·s, enseignant·e·s et BIATSS, doctorant·e·s et postdoctorant·e·s des composantes de la Faculté des Sciences, de même que les associations étudiantes qui y sont affiliées sont éligibles pour répondre à cet appel. Il est important que le porteur de projet appartienne à la Faculté des Sciences et que les thématiques scientifiques de recherches soient celles de la Faculté des Sciences.

- Les projets visant un public strictement scientifique et expert, de type colloque, conférence et/ou publication, ne sont pas éligibles.

- A l'exception des projets mentionnés ci-dessus, tout support, dispositif, outil ou manifestation permettant la valorisation de travaux de recherche auprès d'une audience large et non experte est éligible.

- Les dépenses liées aux projets seront éligibles en 2026. Si le projet est associé à une manifestation, elle devra avoir lieu en 2026, ou premier trimestre 2027 au plus tard (à condition que les crédits soient engagés sur l'année 2026). Elle devra se dérouler au sein d'Université Paris Cité ou en région parisienne avec comme organisateur principal Université Paris Cité.

- Tous les supports de la communication de l'évènement devront mentionner « Faculté des Sciences, Université Paris Cité » et le logo de l'Université Paris Cité et de la Faculté des Sciences.

- Les projets ayant déjà obtenu un soutien, récurrent ou non, dans le cadre de l'AMI médiation scientifique entre 2021 et 2025, sont non prioritaires.

- Si un lieu de la Faculté des Sciences doit être réservé dans le cadre du projet, des précisions seront à fournir notamment à travers une prise de contact anticipée avec les responsables ou pôles responsables de ces lieux (UFR, PILEPS, Bibliothèques Universitaires, Pôle Culture, Vie Associative, etc.).

- Si le public visé est majoritairement étudiant, il est conseillé de contacter également la CVEC pour concevoir des projets co-soutenus.

- Les porteurs de projets sont tenus de prévoir une restitution de leur projet, en fin d'année, lors de la journée de médiation scientifique « Fais voir ta Science 2026 ».
- En cas de projet nécessitant l'accueil et la collaboration des bibliothèques (expositions dans ces espaces, rencontres au sein des locaux, dialogue avec les collections, etc.), la direction générale des bibliothèques met à disposition des informations supplémentaires sur le document suivant : [Télécharger]

Évaluation :

Dans la phase de construction, les projets peuvent faire l'objet d'un accompagnement afin de s'assurer qu'ils seront éligibles.

S'ils sont éligibles, les projets soumis feront l'objet d'un examen puis d'un accompagnement par le groupe de travail « accompagnement des actions de médiation scientifique » de la Faculté des Sciences afin de définir conjointement les modalités adéquates de mise en œuvre. Enfin, une audition des porteur·euse·s de projet sera organisée dans les semaines suivant l'échéance de dépôt de projets. À l'issue de ce travail, les propositions feront l'objet d'un arbitrage par le Groupe de Travail « Accompagnement des actions de médiation scientifiques » de la Faculté.

À titre indicatif, des montants allant de quelques centaines à quelques milliers d'euros pourront être attribués (montant moyen de 1500 €/projet en 2025). Le montant alloué pourra être adapté selon l'ampleur de l'initiative et son impact.

CONSTITUTION DU DOSSIER

1- Une fiche synthétique (1 page) indiquant :

- L'intitulé, les dates potentielles et le type de projet proposé
- Les coordonnées de l'organisateur·rice principal (nom, prénom, statut, mail, laboratoire/association)
- Le public visé. Si public étudiant, prière de contacter en amont la CVEC
- Les lieux de la Faculté des Sciences hébergeant potentiellement la manifestation (et faisabilité)

2- Une présentation du projet (4 pages maximum)

Résumer le projet de médiation : le sujet scientifique sur lequel il porte et les connaissances que le projet vise à transmettre au public. Présenter également le support, l'outil, le dispositif ou l'événement proposé en justifiant son choix et son

adéquation avec les objectifs de cet appel ; préciser le public ciblé. Les devis, correspondant aux dépenses prévues, doivent être inclus (les situations particulières doivent être signalées à mediationscientifique.sciences@u-paris.fr et ce, avant la date limite de dépôt des projets).

3- Les besoins pour la mise en œuvre du projet (2 pages maximum)

Cette section devra indiquer le calendrier prévisionnel de la réalisation de l'action, le budget associé, ainsi que la demande auprès de la Faculté : en termes de financement (indiquer le montant sollicité et l'apport des autres partenaires le cas échéant), soutien technique, accompagnement à la recherche de partenariat, prestataire, etc…

Le dossier devra être déposé sur le site ci-dessous avant le **1er février 2026 (23h59)** :

https://ami2026-ms.sciencescall.org/

CONTACT : mediationscientifique.sciences@u-paris.fr